

Grandes Cultures

LE MAGAZINE DES PRODUCTEURS AU SERVICE DES PRODUCTEURS

Nouveau marché

La filière de l'asclépiade se met en place au Québec et des contrats sont déjà disponibles.

Dossier fertilisation

Des conseils pertinents sur la fertilisation par deux experts américains.



www.fpecq.qc.ca

SUPPLÉMENT DE LA TERRE DE CHEZ NOUS



**LE BROADSTRIKE^{MC} RC
À FAIBLE COÛT PREND
LE CONTRÔLE.
PAS DES PRISONNIERS.**

Voilà une décision facile à prendre en ce qui concerne le contrôle des mauvaises herbes dans les cultures de maïs et de soya. Parce que Broadstrike RC fournit une vaste gamme d'options de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges, de mélanges en réservoir et d'applications, à un prix si faible. Appeler notre Centre des Solutions au 1.800.667.3852 ou visiter dowagro.ca aujourd'hui. Réussir à tout coup. Avec un contrôle fiable.

Broadstrike RC
HERBICIDE



Dow AgroSciences

Des solutions pour un monde en croissance

*** Marque de The Dow Chemical Company
(Dow) ou d'une société affiliée
12/12-19744 Fr
162868

ÉDITEUR

La Terre de chez nous
Union des producteurs agricoles
555, boul. Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Tél. : 450 679-8483
Courriel : cultures@laterre.ca
Site Web : www.laterre.ca

DIRECTEUR

André Savard

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Beauoyer

CHARGÉ DE CONTENU

Thierry Larivière

JOURNALISTES

Martine Giguère
Martin Ménard

CORRECTION-RÉVISION

Ginette Blondin
Vincent Collard
Michael Flookes

DIRECTRICE DE PRODUCTION

Brigit Bujnowski

INFOGRAPHIE

Marthe Bolduc
Céline Dupras

PUBLICITÉ

Courriel : pub@laterre.ca

REPRÉSENTANTS AU QUÉBEC

Christian Guinard, poste 7271
Sylvain Joubert, poste 7272
Marie-Claude Primeau, poste 7538

VENTES NATIONALES

Daniel Lamoureux
Tél. : 1 877 237-9826
Courriel : ads@laterre.ca

COORDONNATEUR VENTES

ET DISTRIBUTION
Pierre Leroux, poste 7290

TIRAGE ET ABONNEMENTS

1 877 679-7809

IMPRESSION

Imprimerie Transcontinental

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et archives nationales
du Québec
Bibliothèque et archives du Canada
ISSN 1207-8131

PHOTO PAGE COUVERTURE

Pierre La Rose

PROCHAINE PARUTION

9 octobre 2013

RESERVATION D'ESPACE PUBLICITAIRE

10 septembre 2013

MATÉRIEL PUBLICITAIRE

17 septembre 2013

Ce magazine est publié cinq fois par année.
Dans la présente publication, le générique
masculin est employé sans discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.

5 ÉDITORIAL

Défense du filet de sécurité

9 ACTUALITÉS

- Programme de paiement anticipé
- Biosécurité à la ferme
- Survol des assemblées générales
- Programmes fédéraux : nouveaux manuels
- Envoi des contrats et confidentialité
- ASRA

10 DOSSIER FERTILISATION

- Impact de la baisse de potassium
- Fertiliser avec souplesse

16 CÉROM

Utilité des fongicides dans les céréales

18 MARCHÉ

Premier regard sur 2013-2014

20 NOUVEAU MARCHÉ

La filière asclépiade
se met en place au Québec

28 MARCHÉ LOCAL

Quelle stratégie envisager pour vendre
le maïs « nouvelle récolte »?



POUR NOUS JOINDRE...

Fédération des producteurs de cultures
commerciales du Québec (FPCCQ)
555, boul. Roland-Therrien, bureau 505
Longueuil (Québec) J4H 4G4
Téléphone : 450 679-0530 • Télécopie : 450 679-6372
Courriel : fpccq@fpccq.qc.ca
Internet : <http://www.fpccq.qc.ca>



Pour obtenir l'information... et les commentaires
sur le marché des grains
Service de messagerie vocale (gratuit)
1 800 361-1345 • 1 800 361-9736 • 1 800 361-2095
514 521-1717 – Ligne de Montréal

AGA 2013 :

Mot du président



CHRISTIAN OVERBEEK
PRÉSIDENT

*Fédération des producteurs de cultures
commerciales du Québec*

L' image qui me revient lorsqu'on parle de filet de sécurité du revenu est celle d'un acrobate qui, malgré son expérience et sa compétence et bien qu'il ait peaufiné au maximum sa technique, comptera toujours sur un filet pour amortir sa chute, advenant une défaillance sur laquelle il n'avait aucun contrôle. L'analogie avec l'agriculture et son filet de sécurité est facile à faire ici. On pourrait la poursuivre en s'alarmant que les coupes dans les programmes fédéraux rapprochent dangereusement ce filet du sol et que ce dernier semble avoir malheureusement perdu un des importants piliers qui le soutiennent.

Par contre, quel qu'il soit, le filet de sécurité gouvernemental demeure ce qu'il est, un filet de sécurité. Le producteur de grains compte avant tout sur ses compétences, sa technique et les outils de son environnement d'affaires, sur lesquels il exerce un certain contrôle. Ce qui le pousse

à chercher les meilleurs revenus possible du marché (prix et performance aux champs) pour couvrir et même dépasser ses coûts de production. Le défi est aussi de le faire dans une perspective à long terme en nous donnant individuellement nos propres filets de sécurité, notamment en demeurant polyvalents et efficaces.

Notre succès dans cet environnement d'affaires et de travail très complexe et risqué qu'est l'agriculture dépend donc en premier lieu de l'individu, mais aussi beaucoup de nos relations et de nos partenariats. Sur ce point, les producteurs de grains du Québec disposent d'un bel outil, le plan conjoint, afin de rendre la concertation entre producteurs plus efficace et plus structurée lorsque vient le temps de se donner des moyens et des outils pour mieux positionner et développer notre secteur de production. Il est clair que, du côté de la mise en marché, les défis, les enjeux et, conséquemment, les besoins particuliers du secteur ont amené les producteurs de grains à faire une utilisation très modérée du plan conjoint, si on se compare à plusieurs autres secteurs. Cependant, il faut aussi voir le plan conjoint comme une forme de sécurité face à un avenir incertain.

Les partenariats et le travail en concertation se vivent aussi de façon verticale avec les acteurs de nos différentes filières. Nous l'avons expérimenté intensément par l'intermédiaire de la mise en vente en commun du blé. Cette relation d'échange, quelquefois tendue, a certainement permis d'être bien ancrés dans le milieu et d'être connectés directement sur les besoins des utilisateurs. Nous poursuivons aujourd'hui notre travail visant à optimiser ce que le marché peut nous donner à long terme en nous engageant collectivement avec l'industrie dans le nouveau Groupe de concertation du secteur des grains et dans son ambitieuse feuille de

route. Ce plan stratégique vise à mieux nous positionner sur les différents marchés et à mieux faire face à une demande mondiale croissante et à la volatilité qu'elle crée. En effet, les retombées de cette nouvelle tendance ont été positives à court terme pour les producteurs de grains, mais elle amène aussi de nouveaux enjeux comme l'importation de sous-produits, un délaissement des niches de marché, une baisse locale de la demande et la présence de surplus.

Il y a aussi la menace de l'isolement. Je suis très préoccupé par le réflexe actuel de plusieurs, particulièrement les gouvernements, de tenir pour acquis la santé de notre secteur. La décision du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de suspendre l'accès à la Stratégie de soutien à l'adaptation pour le secteur végétal envoie un très mauvais signal quant à ce qu'il nous sera possible d'obtenir pour développer notre secteur. Même son de cloche du côté du gouvernement fédéral, qui a bafoué les couvertures que les producteurs de grains se sont construites dans le cadre du programme Agri-stabilité, de peur de l'importance des paiements au cas où les marchés s'effondreraient. La vigilance est donc de mise. D'ailleurs, à ce sujet et dans le contexte de notre nouveau plan directeur, nous devons nous pencher au cours de la prochaine année sur le financement de notre capacité à être présents là où ça compte pour les producteurs de grains.

Je souhaitais par cet éditorial partager les mots que j'ai exprimés lors de la dernière assemblée générale et vous remercier pour votre confiance en me permettant de vous représenter pour un autre mandat de deux ans. Sur ce, souhaitons-nous une bonne période de semis et de bonnes conditions de production pour la saison 2013. Et surtout, soyez prudents.



© Martin Ménard

Programme de paiement anticipé 2013-2014

La Fédération offre le programme de paiement anticipé (PPA) au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Ce programme d'avances en espèces est disponible pour les grains commercialisés uniquement et permet aux entreprises agricoles admissibles d'obtenir une avance maximale de 400 000 \$, dont une première partie de 100 000 \$ sans intérêt. Le montant est calculé selon des paramètres établis par AAC.

Nous avons récemment finalisé l'entente avec AAC pour vous offrir le PPA en 2013-2014, et les formulaires de participation sont disponibles depuis le 1^{er} avril. Nous vous rappelons que les producteurs de grandes cultures devraient penser à s'inscrire au printemps pour bénéficier adéquatement du programme d'avances en espèces, car la logique de celui-ci vise à vous permettre de bénéficier de liquidités supplémentaires dès le moment des semis, plutôt que d'attendre à l'automne au moment de la récolte. Cependant, il est alors obligatoire d'être protégé par l'assurance récolte, et il est important de retenir que la date limite pour s'assurer est le 30 avril 2013. Vous devez également produire un rapport après-récolte officiel à l'automne et fournir une preuve d'assurance sur vos produits de ferme en inventaire.

Programme de paiement anticipé 2012-2013

Nous rappelons l'obligation que vous avez de vendre votre récolte à un acheteur figurant sur notre « Liste des acheteurs autorisés » pour ne pas perdre votre privilège d'un prêt sans intérêt, **tout en vous assurant d'aviser votre acheteur de transmettre tout paiement directement à la Fédération**. Dès que vous vendez votre grain à un acheteur qui ne figure pas sur cette liste, notre mode d'application des directives de ce programme fait en sorte que nous devons vous facturer des intérêts, et ce, rétroactivement à la date où l'avance a été émise. Il est toutefois possible également de vendre à un producteur-consommateur en règle avec nous. Étant donné que notre liste pourrait être incomplète au moment de son impression ou en cas de doute sur le statut de votre acheteur, veuillez communiquer avec nous (450 679-0540, poste 8230 ou 8588).

De plus, nous vous rappelons que la date limite ultime de remboursement est le 30 septembre 2013. Dans le PPA de 2007-2008 à 2011-2012, plusieurs dizaines de producteurs ont terminé leurs remboursements après le 30 septembre. Même si cela ne représentait que quelques jours de retard, un code « défaut de paiement » a automatiquement été généré dans la base

électronique de données d'AAC. Peu importe l'ampleur du remboursement fautif, la base de données d'AAC nous bloque automatiquement ce producteur pour une période de 12 mois. Cela signifie que le producteur n'aura plus accès au PPA pour cette durée. Ainsi, il est primordial pour chacun de ne pas se placer dans une telle situation, afin de s'éviter tout désagrément futur indépendant de notre volonté.

La biosécurité à la ferme : des guides pour les producteurs de grains

Au cours des deux dernières années, le Groupe consultatif sur la biosécurité dans l'industrie des céréales et des oléagineux (GCBCO) a travaillé activement à l'élaboration de documents visant à souligner l'importance de la biosécurité à la ferme. Ce groupe consultatif est composé des représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), du Conseil des grains du Canada, de la Commission canadienne des grains, des organisations du secteur des céréales et des oléagineux, des associations de producteurs, des gouvernements provinciaux ainsi que d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Le projet a été appuyé financièrement par le programme *Cultivons l'avenir*.

Deux documents seront acheminés très bientôt aux producteurs de grains. Le premier s'intitule *Norme volontaire nationale de biosécurité à la ferme pour le secteur des céréales et des oléagineux* et le second, *Guide du producteur*. Ce dernier contient la fiche de l'ensemble des renseignements utiles pour le producteur. Les deux documents sont créés pour aider les producteurs à évaluer les mesures de biosécurité actuelles et à identifier les points qui pourraient être améliorés sur la ferme. Il est à noter que les normes de biosécurité pour le secteur des grains sont de nature volontaire. La réception de ces documents ne constitue en aucun cas une forme d'engagement de la part des producteurs.

Le GCBCO invite les producteurs à passer en revue les mesures de biosécurité qu'ils appliquent actuellement et, s'il y a

lieu, à adopter des mesures additionnelles pour la protection de leur ferme contre l'introduction et la propagation des maladies et organismes nuisibles, y compris les mauvaises herbes envahissantes nouvellement apparues.

En plus des documents en format papier, l'ACIA mettra à la disposition du public l'ensemble des renseignements par l'entremise de son site Web. www.inspection.gc.ca

Survol des assemblées générales

Les producteurs de cultures commerciales du Québec ont tenu leurs assemblées annuelles du plan conjoint et de la Fédération les 27 et 28 mars. Les participants ont eu la chance de prendre contact avec

deux événements annuels d'envergure, soit le USDA Agricultural Outlook Forum et le Wild Oats Grainworld, par l'intermédiaire des conférences de l'analyste principal Ramzy Yelda et de l'agente d'information sur les marchés Magali Hunot, de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ).

De plus, ils ont pu prendre le pouls des enjeux et défis qui guettent l'industrie des engrais du Québec dans le cadre d'un panel avec des représentants de La Coop fédérée, de Synagri et de Farmers of North America (FNA). Le plus grand défi consiste à trouver des moyens pour aider les producteurs à mieux planifier leur approvisionnement et à mieux gérer le risque associé à cet important poste de dépenses.

La première journée abordait aussi les travaux du CÉROM avec son directeur général,

Yanick Graveline, et plus spécifiquement un projet de recherche du chercheur Gilles Tremblay sur le contenu en toxines en fonction des différents hybrides de maïs.

Les résolutions ont porté en partie sur la sécurité du revenu. Les producteurs de grains ont réitéré leur désir de mettre fin à la directive de la Financière par laquelle les sommes cumulatives en provenance des programmes Agri-investissement et Agri-Québec sont déduites des revenus garantis du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Sur une autre note, les coupes au programme Agri-stabilité ont été jugées inadmissibles, mais surtout discriminatoires. En effet, le plafonnement de la marge de référence sur la base des dépenses admissibles affectera beaucoup plus le secteur végétal, mais aussi plus spécifiquement certaines

espèces de grains, bouleversant grandement le choix des cultures. L'application de frais administratifs calculés sur la base de la marge de référence sans tenir compte de ce plafonnement a aussi été relevée et dénoncée. Toujours sur le thème de la discrimination, les producteurs de grains jugeaient que le plafonnement des unités assurables à l'ASRA n'avait plus sa place, considérant qu'il a un potentiel d'impact plus grand dans le secteur végétal.

Les délégués ont voté pour que le gouvernement du Québec cloisonne ses investissements en biens et services environnementaux destinés à l'ensemble de la société dans un fonds qui serait distinct des investissements dans les programmes et services venant en soutien aux producteurs agricoles. Ce fonds dédié, qui atteindrait 0,6 % du produit intérieur brut

agricole comme aux États-Unis et en Union européenne, serait géré distinctement sans affecter les sommes accordées pour le soutien aux entreprises agricoles.

La période des résolutions a également été un bon moment pour faire ressortir certaines positions dans le dossier de l'accapement et de la valorisation des terres. L'UPA a ainsi reçu le mandat d'effectuer une analyse plus complète des enjeux concernant la propriété et la valeur du patrimoine foncier, en plus de s'assurer d'une utilisation annuelle active de l'ensemble des terres agricoles. Le patrimoine foncier a aussi été interpellé sous l'angle de l'amélioration de son potentiel en lui consacrant une plus grande part des fonds de la Stratégie de soutien à l'adaptation.

Pour ce qui est de la mise en marché, les bonnes pratiques commerciales nécessiteraient, selon les délégués, que les contrats et les tables de conversion présentent de façon plus transparente la freinte appliquée en complément de la perte d'eau. L'amélioration des façons de faire au sein de l'industrie passerait aussi par un meilleur appui des acheteurs dans l'application du Règlement sur la transmission des renseignements, en l'occurrence leur implication directe lors de la transmission des contrats.

Les assemblées générales ont permis par ailleurs de confirmer les objectifs stratégiques du plan directeur 2013-2016 et les orientations de la restructuration des instances de la Fédération. Sur ce dernier point, les délégués ont notamment confirmé leur volonté de créer 13 syndicats régionaux (3 en Montérégie et 1 seul pour la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent) et de limiter le conseil d'administration provincial à un seul représentant par syndicat.

Finalement, l'assemblée du plan conjoint a été l'occasion de réitérer certaines positions concernant le financement par le gouvernement fédéral de la recherche en génétique, la modernisation de l'inspection des semences, l'entretien des cours d'eau et l'avenir de l'assurance-emploi. Elle a également permis de confirmer la mise en place d'une contribution supplémentaire de 0,50 \$ par tonne de grains biologiques commercialisée. Cette contribution sera destinée au financement des activités du Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec.





C'est parce qu'on ne peut pas tous se payer cela, qu'il y a le fongicide Quilt.

Quilt® met plus de rendement à votre portée. Appliqué à l'aide d'un pulvérisateur terrestre entre les stades de 5 à 8 feuilles de la culture, Quilt stimule le rendement du maïs bien avant le stade de la panicule. Les essais menés en 2012 montrent que les champs de maïs traités avec Quilt à un stade hâtif produisent 377 kg par hectare de plus que les champs non traités. Les deux modes d'action de Quilt vous permettent de mieux gérer la résistance et vous pouvez le mélanger en réservoir avec un herbicide pour une application en saison. Avec Quilt, c'est votre maïs qui décollera !



 **Quilt®**

syngenta.



Visitez SyngentaFarm.ca ou communiquez avec notre Centre des ressources pour la clientèle au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682).

Toujours lire l'étiquette et s'y conformer. Quilt®, le symbole du but, le symbole de l'alliance et le logotype Syngenta sont des marques déposées/de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta. © 2013 Syngenta.

TM

163288

ACTUALITÉS

Programmes fédéraux : nouveaux manuels

La Financière agricole du Québec (FADQ) a publié sur son site Internet les manuels des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement mis à jour en fonction des orientations de Cultivons l'avenir 2. Rappelons que les modifications apportées à ces deux programmes, en vigueur depuis le mois d'avril, réduisent la couverture des risques de production des entreprises agricoles de façon significative. La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ) continue de s'opposer à l'application de ces mesures.

L'envoi des contrats et la confidentialité

Lorsqu'ils s'entendent sur le prix de vente de leurs grains pour une livraison immédiate ou éloignée dans le temps, certains producteurs nous rapportent que leur acheteur les met en garde de ne pas

envoyer leur document à quiconque sous prétexte que celui-ci comporte des renseignements confidentiels.

Certes, il est compréhensible que l'acheteur souhaite que le contenu de ce contrat ne soit pas divulgué à n'importe qui, mais il s'agit ici de le divulguer à la Fédération en vertu du Règlement sur la transmission des renseignements des producteurs de cultures commerciales du Québec, règlement adopté en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Par ailleurs, dans le cadre spécifique de cette loi et du Règlement, le producteur peut, et même doit, transmettre l'information à la Fédération, et ce, sans contrevenir à une clause de confidentialité que voudrait lui imposer son acheteur.

Si une telle clause de confidentialité apparaissait sur vos contrats, la Fédération vous recommande d'aviser votre acheteur que vous ne pouvez vous engager à respecter cette clause, compte tenu du Règlement,

et que vous transmettez, tel que vous en avez l'obligation, les renseignements à la Fédération, qui les collige et les conserve de façon confidentielle.

Renseignements : Système de recueil et de diffusion de l'information (SRDI) 450 679-0540, poste 8300 ou 8544.

ASRA : une autre année sans intervention ?

Selon les prévisions de prix de la FPCCQ pour l'année d'assurance 2012, le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) n'interviendra pas pour les cultures, à l'exception de l'avoine pour laquelle une compensation est prévue. À ce rythme, le produit céréales, maïs-grain et oléagineux pourrait générer un surplus de près de 44 MS au fonds ASRA cette année. Les prévisions de la FPCCQ pour les coûts de production, les revenus stabilisés et les prix du marché sont présentées au Tableau 1.

TABLEAU 1

PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)
COMPENSATIONS, PAIEMENTS REÇUS ET À RECEVOIR POUR L'ANNÉE D'ASSURANCE 2012*
PRÉVISIONS AU 26 MARS 2013

2012	2012								
	AVOINE	BLÉ FOURRAGER	BLÉ DE CONS. HUMAINE	MAÏS GRAIN	ORGE	SOYA	CANOLA		
Rendement du modèle	t/ha	2,20	3,19	2,87	9,11	2,87	2,37	1,57	
Coût de production	\$/tm	399,34	311,99	393,40	201,82	322,77	450,18	605,92	
Éléments non-stabilisés ⁽¹⁾	\$/tm	86,05	56,03	72,25	23,43	62,52	52,07	52,28	
Revenu stabilisé	\$/tm	313,29	255,96	321,15	178,39	260,25	398,10	553,64	
Récupérations Agri-Investissement et Agri-Québec	\$/tm	15,24	37,01	23,62	40,47	16,96	127,10	97,68	
Revenu stabilisé après récupérations	\$/tm	298,05	218,95	297,53	137,93	243,29	271,01	455,96	
Prix du marché	\$/tm	215,00	295,00	340,00	275,00	245,00	545,00	585,00	
Compensation brute	\$/ha	182,71	-	-	-	-	-	-	
Cotisation nette	\$/ha	98,39	38,63	60,55	18,42	54,31	0,63	6,71	
Compensation nette	\$/ha	84,32	(38,63)	(60,55)	(18,42)	(54,31)	(0,63)	(6,71)	
Déjà reçu	\$/ha	39,30	(38,63)	(60,55)	(18,42)	(54,31)	(0,63)	(6,71)	
1 ^{re} avance (40%) – FÉVRIER 2013	\$/ha	39,30	(38,63)	(60,55)	(18,42)	(54,31)	(0,63)	(6,71)	
Solde à recevoir	\$/ha	45	-	-	-	-	-	-	
2 ^e avance (70%) – AVRIL 2013*	\$/ha	20	-	-	-	-	-	-	
Paiement final – FÉVRIER 2014*	\$/ha	25	-	-	-	-	-	-	
								TOTAL	
Nombre d'hectares assurés	ha	80 789	25 526	21 486	362 871	60 607	241 796	14 967	808 042
État du fonds d'assurance – Début d'année	M \$	(1,9)	(4,0)	(1,8)	3,0	(9,1)	9,9	0,2	(3,8)
État du fonds d'assurance – Fin d'année	M \$	7,4	(1,1)	2,1	23,7	0,8	10,7	0,5	44,1

*Prévisions de la FPCCQ

(1) 4 éléments ne sont pas stabilisés 1) Contribution ASRA 2) Indemnité et contribution ASREC 3) Rémunération du capital 4) 10 % de la rémunération de l'exploitant. Ces éléments sont donc soustraits du coût de production pour établir le revenu stabilisé.

La perte de potassium peut faire chuter le rendement

THIERRY LARIVIÈRE

Des sols avec un niveau très faible de potassium (K) peuvent faire diminuer les rendements en maïs-grain d'environ 30 %.



Le jaunissement des feuilles est l'un des signes de carence en potassium.

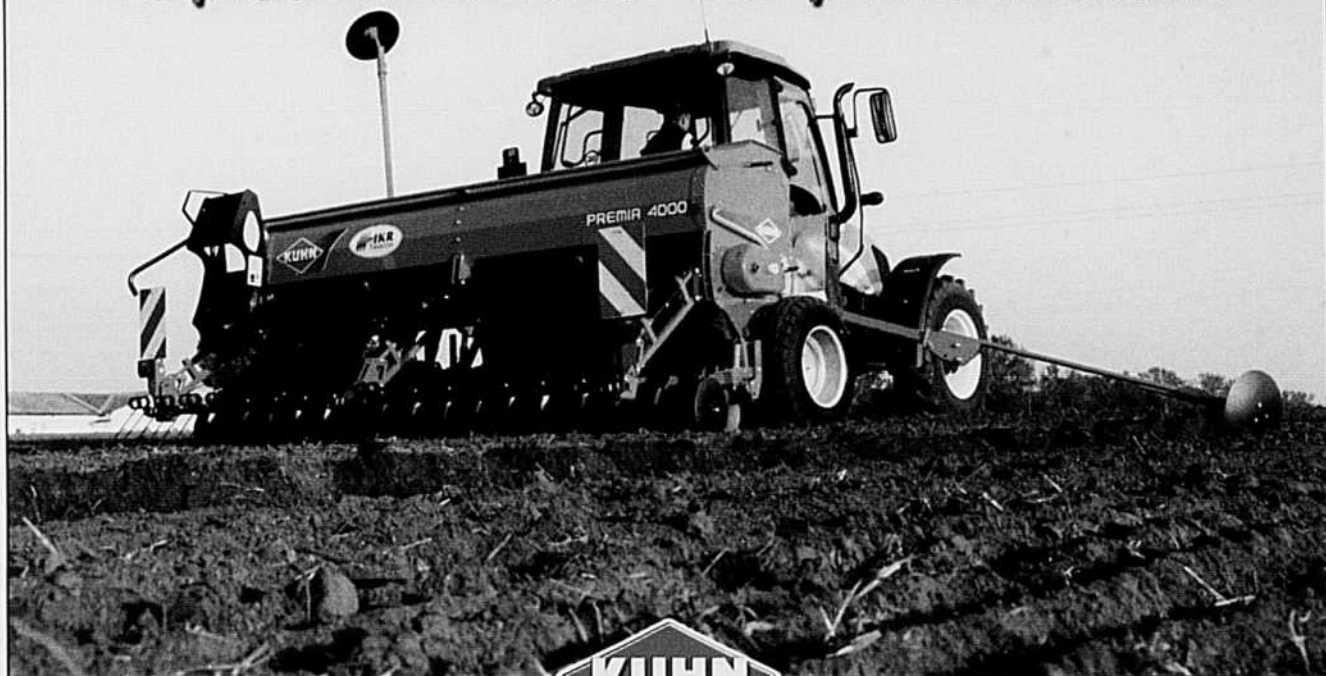
© Archives

Selon le spécialiste américain Scott Murrell, qui donnait une conférence au Rendez-vous végétal de février dernier, l'on pourrait de plus avoir tendance à sous-estimer cette pénurie de potassium à cause de la manière dont les tests de sols sont effectués (échantillonnage, période de l'année...). En fait, la teneur en potassium des sols de plusieurs États du Midwest et du Québec diminue, et cette baisse ne s'explique pas totalement par les bilans nutritifs des cultures.

Selon des données compilées par l'International Plant Nutrition Institute (IPNI) auprès de différents laboratoires d'analyse, les sols du Québec auraient perdu en moyenne 18 kg de potassium par hectare de 2005 à 2010. Une situation similaire prévaut en Ontario et dans un certain nombre d'États américains. Toujours selon ces données (qui ne représentent probablement pas toutes les régions du Québec), la teneur moyenne des sols du Québec était de 237 kg/ha.

Le chercheur de l'IPNI affirme que la variabilité des analyses de potassium est encore plus grande que celles du phosphore. En plus des tests, la nature de cet élément fertilisant explique aussi les importantes variations d'une année à l'autre. En effet, des analyses dans les champs en rotation maïs-soya montrent que la baisse réelle de potassium dans le sol est très souvent supérieure au calcul prévisible en fonction du simple prélèvement des plantes. L'écart type entre la théorie et la pratique

La précision extrême à un prix raisonnable



Investissez dans la qualité !

Semoir mécanique Premia

3 modèles | largeur de 2,50 m, 3 m et 4 m

Ne cherchez pas plus loin pour trouver un semoir mécanique avec une précision fiable. Les cannelures hélicoïdales assurent une distribution précise et fiable de n'importe quel type de semences, et ce, pour tous les dosages et indépendamment du relief. La calibration et le réglage du taux de semis sont ultrasimples pour une efficacité maximale et un travail de précision.

www.Kuhn-Canada.com



Machinerie de Ferme Kuhn inc.
Ste-Madeleine, QC • 888-808-5380

162362

était de 42 kg/ha, tandis que cette variation imprévisible est beaucoup moins prononcée en ce qui concerne le phosphore (6,9 kg/ha). Le potassium est en effet très lié au climat : la pluie, notamment, peut le lessiver. Le potassium contenu dans les tiges de maïs, par exemple, diminue de plus de 100 kg/ha à compter de la maturité des plants jusqu'au printemps suivant. Une baisse du même ordre se constate dans les résidus de soya, mais le potassium est principalement prélevé à la récolte, parce qu'il est en bonne partie contenu dans les grains. Le prélèvement de l'ensemble des plantes (luzerne, maïs fourrager) fait également diminuer rapidement le taux de potassium après la récolte.

L'IMPORTANCE DE L'HUMIDITÉ

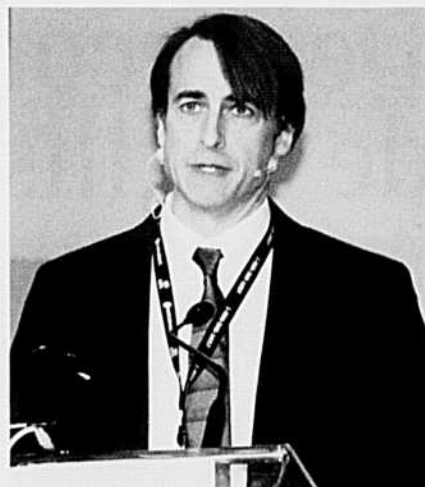
Le taux d'humidité du sol influe fortement sur la teneur en potassium. Ainsi, dans une même année, plus le sol est sec, plus le taux de potassium est bas. Or, il semble que ce phénomène s'observe tout autant dans les échantillons de tests que dans le champ. M. Murrell estime en effet que le séchage des échantillons de sol avant les analyses tend à fausser les données. Depuis quelques années, un laboratoire de l'Iowa (Solum)

préconise d'ailleurs de conserver l'humidité du sol dans les échantillons; quand on prend cette précaution, les résultats semblent fort différents. La pratique courante dans l'industrie est plutôt de sécher la terre avant de faire le test. Or, dans un limon argileux-siliceux, le taux de potassium peut différer de 150 kg/ha simplement en fonction du taux d'humidité de l'échantillon (qui varie d'un peu plus de 25 % à moins de 5 %).

La profondeur de l'échantillonnage influe également sur le résultat du test. Dans un loam limoneux sans labour, les chercheurs ont constaté une différence notable entre le taux de potassium à 10 cm (plus élevé) et à 20 cm.

NIVEAU OPTIMAL

Étant donné ces variations relatives à l'humidité et au moment de l'année où le test de sol est effectué, il faut surveiller de près la situation du potassium année après année. « Il faut être spécifique à chaque site à l'avenir », insiste M. Murrell. Un test régulier, au bon moment de l'année et avec le bon taux d'humidité, permettrait en effet de fertiliser plus adéquatement et d'atteindre beaucoup plus régulièrement



© Thierry Larivière

Le spécialiste des sols Scott Murrell, de l'International Plant Nutrition Institute, était au Rendez-vous végétal du 13 février 2013.

100 % du rendement potentiel. Le spécialiste recommande d'isoler une bande dans un champ et d'effectuer un échantillonnage du sol chaque année afin de réduire les coûts liés à un test plus global. Des signes de carences peuvent également être observés sur les plantes avec un jaunissement des feuilles, même celles situées en haut des plantes.



© Archives

Les échantillons de terre humide donneraient un portrait plus fidèle de la teneur en potassium que ceux qui sont séchés.

Des recommandations de fertilisation qui manquent de souplesse

THIERRY LARIVIÈRE

Le professeur Brad Joern, de l'Université Purdue aux États-Unis, a fait ressortir certaines aberrations dans les recommandations de fertilisation américaines, qui diffèrent d'un État à l'autre.



Brad Joern, professeur de l'Université Purdue, a plaidé pour des recommandations de fertilisation plus adaptées à chaque situation lors du Rendez-vous végétal 2013 organisé par l'industrie québécoise des intrants.

Pendant sa conférence au Rendez-vous végétal du 13 février 2013, il a donné l'exemple de l'azote, dont les recommandations varient de 130 à 265 kilos par hectare (kg/ha) selon l'État où l'on se trouve, avec une moyenne de 180 kg. « Qu'est-ce qu'il y a de si magique avec les frontières? » a lancé le chercheur. L'on observe parfois une différence de 100 kg/ha entre deux États limitrophes, si bien qu'un producteur dont les terres chevauchent la frontière doit jongler avec de drôles de règlements. Pour le phosphore, les recommandations américaines

varient de 0 à 270 kg/ha, avec une moyenne de 140 kg. Pour le potassium, les consignes oscillent de 0 à 370 kg/ha, avec une moyenne de 140 kg.

Avec ces données, le professeur a calculé que le coût moyen de fertilisation sur deux ans (maïs-soya) était de 228 000 \$ pour 500 ha, mais la facture réelle varie de 107 000 à 412 000 \$ en fonction de l'État et de ses recommandations. « Le taux optimal d'azote varie en fonction du type de sol, des pluies, de la température, des sources de fertilisation et de la méthode d'application,

des rotations, de la date de semis, du type de travail du sol, mais pas des frontières politiques », a résumé le chercheur. Dans un même champ, la quantité d'azote nécessaire pour un rendement optimal va donc varier d'une année à l'autre.

Pour M. Joern, l'idée serait plutôt de maintenir la fertilisation de chaque terre à un niveau spécifique qui ne va pas limiter les rendements des cultures. Le seuil critique se situe au point où 95 % du rendement maximal est atteint sans ajouter de fertilisants. Avant ce seuil, il faudrait faire remonter le niveau de chaque élément fertilisant en ajoutant plus que les besoins des cultures.

L'autre point critique est le niveau où l'ajout d'engrais supplémentaire n'aurait pas de sens dans une optique économique et risquerait en plus d'affecter la qualité de l'eau. Entre ces deux points, le conférencier américain recommandait de simplement maintenir le niveau des fertilisants en fonction des cultures et de diminuer ou d'arrêter l'apport lorsque les sols se situent au-delà du deuxième point. Le niveau d'accroissement de fertilisation dépendra de la capacité d'absorption du sol et de la période de l'année choisie. Pour la décroissance du niveau d'un fertilisant, le rythme dépendra aussi du type de sol. Dans certains cas de sols trop riches, on cessera l'application pendant le temps nécessaire.

Le fait que la terre soit en location ou en propriété est un point important quand vient le temps d'accroître le niveau d'un fertilisant. Le prix des fertilisants sera aussi déterminant dans le choix final. « Il faut investir dans nos sols quand le fertilisant est à bas prix », a conseillé le professeur. Dans un cas où le niveau de fertilisation (N, P, K) est très bas, la probabilité d'une hausse de

© Thierry Larivière

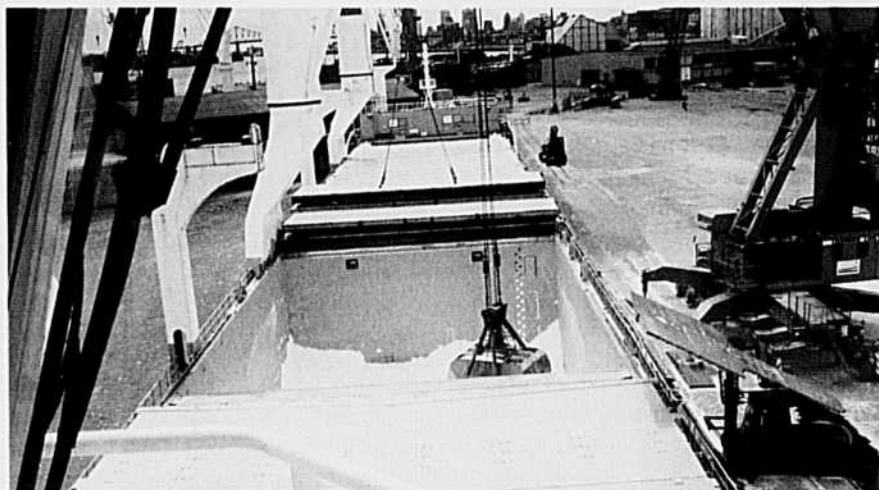
rendement significative est plus grande et pourrait justifier une application plus importante, même si le prix est plus élevé. Le risque d'un rendement lourdement affecté est alors plus grand. Par contre, un marché des engrais plus difficile pour les producteurs pourrait justifier la décision de reporter le moment où un accroissement du niveau des fertilisants est envisageable. Pour le potassium, il peut ne pas être rentable d'appliquer une quantité supplémentaire lorsque le maïs se vend à 5 \$US le boisseau ou moins, et ce, même dans un sol dont le niveau de fertilité est jugé optimal. Un modèle décisionnel qui tient également compte des données météo est en développement à l'Université Purdue. Des logiciels pourraient permettre de faire ces calculs en fonction des différentes variables de prix et de cultures.

Le risque environnemental peut également être calculé en mesurant, par exemple, la proportion de phosphore soluble dans les échantillons.

QUÉBEC

Rappelons que le Québec dispose également de règles qui concernent la fertilisation, et un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) est obligatoire. Le

Guide de référence en fertilisation est un des éléments clés à considérer. Comme aux États-Unis, l'approche de M. Joern doit donc être appliquée avec les nuances et les limites qui s'imposent.



© Thierry Larivière

Le prix des fertilisants est un élément crucial à considérer pour choisir la bonne stratégie.

CULTIVER LA
TRADITION ET
L'INNOVATION


synAgri

LA TECHNOLOGIE DES DEUX SELS
EST BREVETÉE ET EXCLUSIVE
À NUFARM

Credit[™] Xtreme

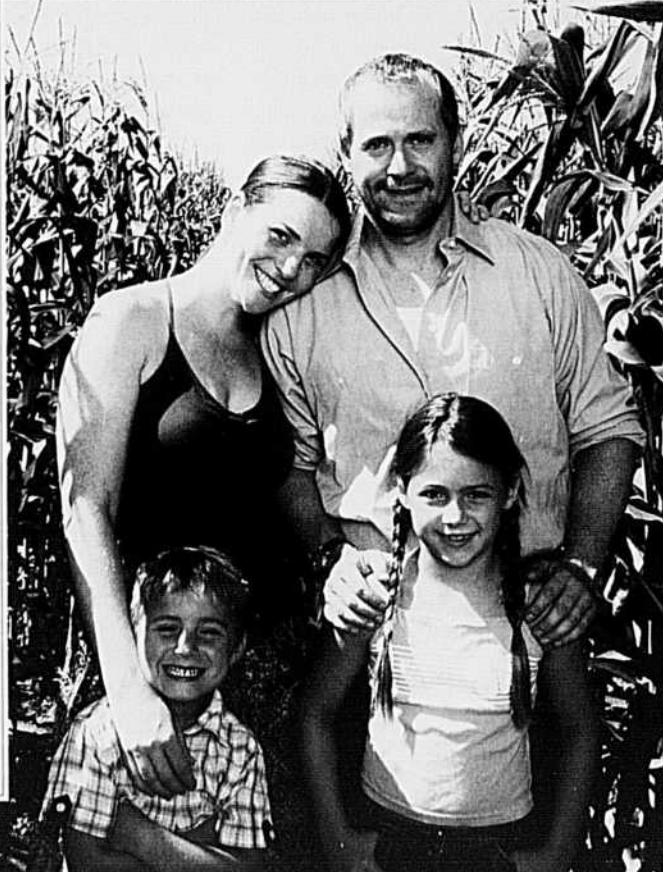
Une performance hors de l'ordinaire

- 540 g/L de potassium et d'isopropylamine
- Cette nouvelle formulation ne produit peu ou pas de mousse
- Meilleure garantie du marché



Nufarm www.nufarm.ca

SYNAGRI.CA



CONSULTEZ VOTRE REPRÉSENTANT SYNAGRI DÈS AUJOURD'HUI.

161625

Devrait-on utiliser des fongicides dans les céréales?

SYLVIE RIOUX, AGRONOME, CHERCHEUSE EN PHYTOPATHOLOGIE, CÉROM
DENIS PAGEAU, CHERCHEUR, AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
ANNE VANASSE, AGRONOME, PROFESSEURE, UNIVERSITÉ LAVAL
BARBARA BLACKWELL, CHERCHEUSE, AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

On observe depuis quelques années en Amérique du Nord une utilisation accrue de fongicides foliaires en grandes cultures. Ce nouvel intérêt s'explique en grande partie par le prix élevé des grains et l'arrivée sur le marché de nouveaux fongicides. En production céréalière, la fusariose représente un défi constant. Cette maladie, lorsqu'elle se manifeste, peut causer des pertes de rendement, mais son principal préjudice provient de la présence de mycotoxines dans les grains infectés. Ces toxines, dont la plus connue est la vomitoxine ou DON (désoxynivalénol),

sont produites par les *Fusarium* pathogènes qui infectent les inflorescences des céréales au champ. Certains fongicides foliaires sont homologués pour lutter contre cette maladie, d'autres ne le sont pas.

Afin de vérifier l'efficacité et la rentabilité de produits offerts sur le marché pour réduire l'incidence de la fusariose, des essais ont été réalisés de 2009 à 2011 dans les trois zones agroclimatiques du Québec, avec l'aide financière du Programme Prime-Vert (sous-volet 11 – Appui à la stratégie phytosanitaire du MAPAQ) et des Producteurs de semences du Québec.

TRAVAIL RÉALISÉ

Au total, neuf essais ont été réalisés à trois stations de recherche, soit celles du CÉROM à Saint-Mathieu-de-Belœil, de l'Université Laval à Saint-Augustin-de-Desmaures et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Normandin. Le dispositif expérimental de l'essai était en quatre blocs complets aléatoires comprenant deux facteurs : le facteur fongicide et le facteur espèce de céréale (un cultivar par espèce). Les essais comprenaient un traitement témoin sans fongicide et sept traitements fongicides : Quilt (750 ml/ha),

QUI PENSE HARICOTS SECS PENSE HARIBEC

Commercialisation et nettoyage de légumineuses depuis 25 ans.



- Rentabilité supérieure à la majorité des autres grandes cultures.
- Contrat de production dans plusieurs régions au Québec (plusieurs variétés)
- Suivi technique
- 2 types de récolte selon variétés (conventionnelle ou spécialisée)
- Équipements de récolte
- Travaux à forfait disponibles



919, route 239, St-Aimé
Tél: 450-788-2196
Fax: 450-788-2709
info@haribec.com
www.haribec.com

164401

Stratego 250EC (500 ml/ha), Headline (400 ml/ha) et Pivot (300 ml/ha), appliqués à l'émergence de la feuille étendard; et Folicur 250 EW (500 ml/ha), Proline 480 SC (420 ml/ha) et Prosaro 250 EC (800 ml/ha), appliqués à la mi-floraison pour le blé et fin-épiaison pour l'orge et l'avoine. Les cultivars utilisés étaient le blé Orléans (catégorie 3 de sensibilité à la fusariose selon l'échelle du RGCQ [2012]), l'orge Païdia (catégorie 5) et l'avoine Robust (catégorie 3) qui était la plus sensible des avoines recommandées et la seule de cette catégorie.

Afin d'augmenter la pression de fusariose, les essais ont été implantés sur un précédent de maïs, de blé ou d'orge. Plusieurs variables ont été mesurées, dont le contenu des grains en DON et le rendement en grains.

RÉSULTATS

Le contenu des grains en DON, selon la moyenne du traitement témoin des neuf essais, était de 3,7 ppm chez le blé, de 6,2 ppm chez l'orge et de 4,2 ppm chez l'avoine. Comme on s'y attendait, les fongicides non homologués pour réduire la fusariose, soit le Quilt, le Stratego, le Pivot et le Headline, n'ont pas réduit la contamination des grains. Une hausse du contenu en DON a même été observée avec le Headline chez l'orge et l'avoine et avec le Quilt chez l'orge. Même si ces fongicides ont permis d'augmenter les rendements, avec un tel risque d'augmentation de la teneur en toxines, on ne voit pas l'avantage à les utiliser lorsque la pression de fusariose est élevée.

Pour ce qui est des fongicides destinés à lutter contre la fusariose, le Proline et le Prosaro ont permis de réduire la contamination en DON de 46 % chez le blé, de 34 % chez l'orge et de 25 % chez l'avoine. Chez le blé, ces deux fongicides ont pu réduire la teneur en DON sous le seuil ou au seuil de 2 ppm. Quant au Folicur, homologué chez le blé seulement, il a réduit le contenu en DON de 30 % dans cette céréale seulement.

L'utilisation des fongicides homologués contre la fusariose semble justifiée et rentable les années de fusariose puisqu'une amélioration à la fois du rendement et de la qualité du grain est constatée. Le tableau ci-dessus présente le profit ou la perte réalisé selon le gain de rendement réel obtenu en

CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES DE L'USAGE D'UN FONGICIDE HOMOLOGUÉ POUR CONTRER LA FUSARIOSE CHEZ LE BLÉ ET L'ORGE

Coût d'application du fongicide (\$/ha)	Prix (grains) (\$/tonne)	Gain exigé (kg/ha)	Profit sur gain réel	
			Blé	Orge
60	150	400	18,60	-9,30
	200	300	44,80	7,60
	250	240	71,00	24,50
	300	200	97,20	41,40
110	150	733	-31,40	-59,30
	200	550	-5,20	-42,40
	250	440	21,00	-25,50
	300	367	47,20	-8,60
<i>Gain réel obtenu (kg/ha) :</i>			524	338

moyenne avec l'application de Prosaro et de Proline (pour les neuf essais). À un coût d'application de 60 \$/ha, il n'y a qu'un cas où l'application de fongicide n'a pas permis un retour sur l'investissement, soit chez l'orge lorsque le prix du grain est à 150 \$/tonne. Par contre, à un coût d'application de 110 \$/ha, il n'y a que chez le blé à une valeur de récolte égale ou supérieure à 250 \$/tonne que l'application s'est révélée rentable.

Mentionnons que l'utilisation de fongicides peut avoir une incidence directe sur le prix obtenu pour une récolte puisque les *Fusarium* produisent des toxines dans les grains et peuvent aussi réduire le poids spécifique, sans oublier la qualité boulangère dans le cas du blé. Pour l'avoine, on ne peut pas vraiment discuter de rentabilité à partir des résultats obtenus puisque le cultivar Robust n'est pas typique de la majorité des cultivars présents sur le marché, qui sont beaucoup moins sensibles à la fusariose (RGCQ, données non publiées). De plus, le Proline, le Prosaro et le Folicur ne sont pas homologués pour cette espèce. Le Caramba, récemment homologué pour usage chez les céréales, dont l'avoine, n'a pu être inclus dans les essais.

QUE DOIT-ON RETENIR?

L'étude a montré qu'il peut être profitable, les années de fusariose, d'utiliser des fongicides homologués pour lutter contre cette maladie chez le blé et l'orge. Ces fongicides contribuent à réduire le contenu des grains

en DON, à augmenter le poids spécifique et le rendement en grains. Cependant, il n'est pas garanti que la contamination des grains en toxines soit abaissée à un niveau suffisamment bas pour ne pas affecter la valeur commerciale de la récolte, comme ce fut le cas pour l'orge dans l'étude.

L'application de fongicides en cas de risque d'infection (avertissements du Réseau d'avertissements phytosanitaires à consulter) doit plutôt accompagner les moyens de lutte de base que sont la rotation adéquate des cultures (espèces non hôtes l'année précédant la céréale) et l'utilisation de cultivars plus résistants. D'autres mesures comme le labour lorsqu'une rotation appropriée n'a pas été possible, une réduction de la verse et une récolte au bon moment peuvent, elles aussi, aider à réduire l'incidence de la maladie.

Les résultats nous indiquent également que l'usage de fongicides à base de strobilurine comporte un risque d'augmenter le contenu des grains en DON, à tout le moins quand l'application se fait à l'émergence de la feuille étendard. Une application de ces produits à un stade de développement plus hâtif de la céréale n'a pas été évaluée dans la présente étude.

CÉROM. 2012. Résultats 2012 et recommandations 2013 des RGCQ (Réseaux grandes cultures du Québec). Grandes Cultures, décembre 2012. 54 p.

Premier regard sur 2013-2014

MAGALI HUNOT, AGENTE D'INFORMATION SUR LES MARCHÉS

Le 28 mars dernier, le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) a publié les premières données de son enquête auprès des producteurs portant sur la prochaine année-récolte. Premier constat : les intentions d'ensemencement vont généralement dans le sens attendu par les analystes.

HARDI

RANGER

FACILE D'UTILISATION
SIMPLE D'ENTRETIEN

- Réservoir de 2 000 litres.
- Ranger 550 avec pompe centrifuge.
- Ranger 2000 avec pompe à diaphragmes.
- Rampes hydrauliques avec suspension.
- Grand dégagement et centre de gravité bas.

Qualité HARDI de la pompe jusqu'aux buses!

www.hardi-us.com

Coaticook
Centre Agricole Coaticook inc.

Granby
Equip. A. Phaneuf inc.

La Durantaye
Equip. A. Phaneuf inc.

Louiseville
Machineries Nordtrac Itée

Mirabel
Equip. Yvon Rivard inc.

Mirabel
Jean-René Lafond inc.

Napierville
Hewitt Division agricole

Nicolet
Centre Agri. Nicolet-Yamaska inc.

Parisville
Groupe Symac

Rimouski
Centre agricole Bas-Saint-Laurent

Rougemont
Hewitt Division agricole

Sabrevois
Equip. Guillet inc.

Saint-André-Avellin
Machineries Nordtrac Itée

Sainte-Anne-de-la-Pérade
Lafrenière Tracteur inc.

Saint-Bruno
Centre Agricole
Saguenay-Lac-St-Jean inc.

Saint-Clet
Equipements Séguin & Frères

Saint-Denis-sur-Richelieu
Groupe Symac

Saint-Guillaume
Machinerie C. & H. inc.

Saint-Isidore
Émile Larochelle inc.

Sainte-Martine
Equip. Colpron inc.

Saint-Maurice
Centre Agricole St-Maurice inc.

Saint-Roch-de-l'Achigan
Machineries Nordtrac Itée

Upton
Equip. A. Phaneuf inc.

Victoriaville
Equip. A. Phaneuf inc.

Wotton
Equip. Proulx & Raiche

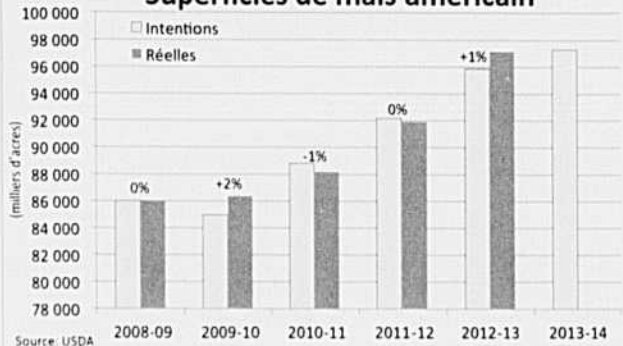
AG-PRO

agproinc@hotmail.com

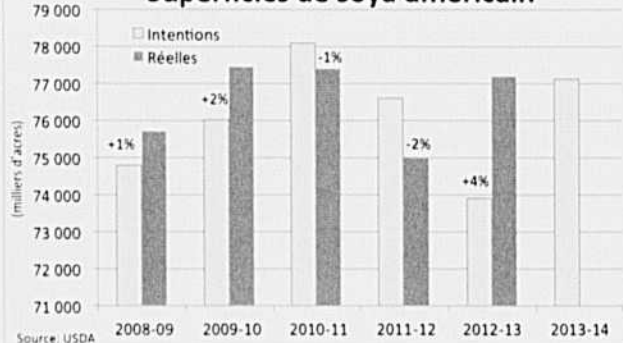
450 778-0444

163216

Superficies de maïs américain



Superficies de soya américain



MAÏS

Tel que prévu, les producteurs américains devraient ensemercer légèrement plus de maïs que l'année dernière, soit 97,282 millions d'acres contre 97,155 millions en 2012. Au cours des 5 dernières années, la différence entre les intentions et la réalité a varié de -1 % à +2 %. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la décision d'ensemencement; les plus importants sont le contexte météo et la valeur du grain sur le marché.

Le rendement prévu provient d'un modèle élaboré par le Service de recherche économique (ERS) de l'USDA. Ce modèle comprend des facteurs comme l'évolution des ensemencements à la mi-mai, la température ressentie en juillet et les précipitations reçues en juin et en juillet.

Toutefois, les données qui permettront de déterminer une valeur de rendement plus juste seront disponibles au cours des prochains mois. Actuellement, les 163,6 boisseaux à l'acre prévus par l'USDA sont le reflet de la courbe de tendance du modèle qui, dans certains cas, peut s'avérer loin du rendement réel, du moins au cours des trois dernières années. Si les présentes intentions d'ensemencement se matérialisent et qu'un rendement moyen est obtenu, nous aurons droit à une récolte d'envergure.

Du côté de l'utilisation, le scénario 2013-2014 prévoit une hausse pour l'alimentation animale. En effet, plus de maïs devrait être

utilisé par les éleveurs en raison de la baisse de son prix et d'une expansion de la production de poulets et de porcs. Une plus importante utilisation de semences engendrerait aussi une hausse de la demande, tout comme l'éthanol, pour lequel l'USDA prévoit une légère augmentation par rapport à l'année dernière; cette hausse reste cependant inférieure à celle des années 2010-2011 et 2011-2012.

Étant en baisse, la consommation d'essence limite donc l'expansion du marché de l'éthanol. Deux raisons expliquent le phénomène. D'un côté, les véhicules peuvent parcourir de plus grandes distances avec moins d'essence; de l'autre, la population se déplace moins qu'avant, notamment en raison de la récession.

Finalement, les exportations mondiales de maïs devraient être plus importantes. Par contre, elles seront relativement basses d'un point de vue historique.

À l'heure actuelle, malgré une augmentation de l'utilisation, l'USDA prévoit un stock de report en forte hausse en raison d'une croissance significative de la production. Dans son scénario moyen, le gouvernement des États-Unis anticipe un stock de report de 2,2 milliards de boisseaux en 2013-2014. Pour l'année en cours, le stock de report prévu lors de la révision de mars était de 632 millions de boisseaux, soit 3,5 fois moins. De manière générale, une hausse considérable du stock de report engendre une diminution du prix moyen aux producteurs. Conséquemment, l'USDA s'attend à un prix de 4,80 \$/boisseau, soit environ 189 \$/tonne.

SOYA

Au fil des ans, on a remarqué que les intentions d'ensemencement de soya étaient sensibles aux ensemencements de maïs. En fait, plus on sème de maïs, moins on sème de soya. Les producteurs américains ont indiqué

avoir l'intention d'ensemencer 77,126 millions d'acres, soit presque la même superficie que l'année dernière. Toutefois, les intentions sont inférieures d'environ 2 % par rapport aux attentes des analystes. Au cours des 5 dernières années, l'écart entre ces attentes et les superficies réellement ensemencées a varié de -2 % à +4 %. On remarque que, pour une même période, l'écart est plus important pour le soya que pour le maïs. Le premier scénario du bilan d'offre et de demande mondiales de l'USDA établit le rendement moyen du soya pour la prochaine récolte serait de 44,5 boisseaux à l'acre, selon le modèle de l'ERS.

L'USDA prévoit que l'utilisation augmentera par rapport à ce qu'elle était au cours des trois dernières années. En fait, elle devrait être un peu plus élevée qu'en 2010-2011. Plus précisément, l'USDA s'attend à un rebond de la trituration, s'éloignant ainsi d'un creux qui datait de neuf ans. L'utilisation du tourteau pour l'alimentation animale devrait être en augmentation, tout comme celle de l'huile de soya dont le stock irait même jusqu'à diminuer. Il semble que la demande soit au rendez-vous!

Il est prévu que les exportations américaines de soya reviendront au niveau d'il y a deux ans, et ce, en raison du maintien, voire de l'augmentation de la demande chinoise. La baisse du prix rendrait le produit plus attirant pour les importateurs. Toutefois, la compétition pour l'exportation restera intense avec l'Amérique du Sud.

Finalement, l'USDA entrevoit un rebond du stock de report qui, à 250 millions de boisseaux, serait le plus élevé depuis 2006-2007, équivalant au double de ce qui est prévu pour la fin de l'année en cours.

Les prochaines semaines, voire les prochains mois, permettront de tracer un meilleur portrait de la situation pour 2013-2014. Évidemment, nous pourrons y observer l'évolution des ensemencements américains. Plus spécifiquement, le 28 juin, l'USDA dévoilera le résultat de son enquête sur les superficies ensemencées, ce qui nous permettra d'avoir une meilleure idée de ce qui aura réellement été mis en terre.

Comme nous l'avons vu l'année dernière, la situation peut changer radicalement en quelques jours et, qui sait, les producteurs américains seront peut-être victimes d'une deuxième année de sécheresse de suite.

Asclépiade : une culture à part entière

MARTINE GIGUÈRE



Une larve de monarque se nourrit d'une plantule d'asclépiades.

© Maryse Provancher



Notre équipe d'agronomes et de techniciens est à votre disposition et ce, en tout temps, pour ainsi maximiser vos revenus.

Adriana Puscasu
Région de la Montérégie
514 770-2627

Simon Iolca
Région de la Montérégie et de l'Estrie
514 771-3831

Valentin Baciu
Région de Laval (Rive-Nord)
514 208-6639

Andrew Hodges
Région est de l'Ontario
619-208-0787



Informez-vous sur nos variétés
pour **2013**

1 888 427-7692
www.sgceresco.com

Avec plus de 25 ans d'expérience auprès des producteurs de soya non OGM, Ceresco continue d'offrir des variétés de soya à prime supérieure comme :

- **Eider**
2 800 UTM
 - **Havane**
2 775 UTM
 - **Calao** (type Tofu)
2 750 UTM
 - **Loriot**
2 650 UTM
 - **RD-714** (haute protéine)
2 600 UTM
- et autres...



Faire du soya une culture

161512

C'est sous le nouveau vocable de « **soyer du Québec** » que l'on veut faire découvrir l'asclépiade de Syrie aux producteurs québécois.

C'est avec curiosité et un peu d'amusement que Daniel Allard, producteur agricole de la Ferme Algo et de Mékinac Nature à Sainte-Thècle, en Mauricie, a eu son premier contact avec l'asclépiade. « Je cultive du chanvre pour en extraire l'huile, explique-t-il. Cela m'a amené à côtoyer des spécialistes en textiles

intéressés par sa fibre. Un jour, l'un d'eux, François Simard, a commencé à m'envoyer de l'information sur l'asclépiade. » L'amusement initial a rapidement fait place à un sérieux intérêt, car le potentiel était grand! Si la soie qu'on tire de l'asclépiade est relativement connue, tout le volet de la régie au champ est à développer.



© Encore3

Le potentiel du soyer du Québec (asclépiade de Syrie) est jugé particulièrement intéressant pour les régions à faible UTM, où maïs et soya peinent à croître, mais où l'asclépiade pousse à l'état sauvage.

MASCHIO

**Leader mondial dans la production
de machineries agricoles.**

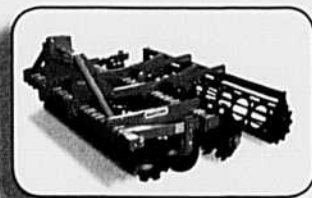
HERSE ROTATIVE - EQUIRBAP 6000PSR



AQUIRAP 6000PSR



PRESTO 350LBPRDI



UFO 400-CR



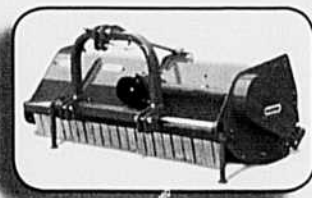
GIRAFFETTA 160M



GIRAFFA



GIRAFFONNA 230MCV



CHIARA 160SKDS



L125SC

MASCHIO HERSES À DISQUES | BROyeurs

À partir de*

AQUIRAP 6000PSR HERSE ROTATIVE PLIABLE équipée d'un joint central à cames et joints cardans latéraux directs, largeur herse repliée 2,4m (7'9"), largeur de travail 6m (19'7"), 2 vérins hydrauliques pour le réglage des rouleaux, 48 dents, 180-330hp, avec *packer roller*, poids : 3 550 kg (7 826 lb).

49 999 \$

PRESTO 350LBPRDI HERSE À DISQUE équipée de disques de 51cm (20") de diamètre, connexion au châssis de type Silent Block, idéal pour la préparation du lit d'ensemencement et travail d'automne, largeur de travail 3,5 m (138'), 28 disques, 120-130 hp, *packer roller*, poids : 1 785 kg (3 935 lb).

24 799 \$

UFO 400-CR HERSE À DISQUE avec attache 3 points, attelage cat.II et cat.III, 2 rangées de disques indépendants, largeur de travail 4 m (13'), 32 disques, 180-200 hp, avec *cage roller*, poids: 3502 kg (7721 lb).

26 999 \$

GIRAFFETTA 160M BROYEUR avec marteaux, attache 3 pts, attelage cat.I avec rotule de mise à niveau automatique, déplacement latéral et mouvements d'inclinaison hydrauliques, réglage externe des courroies, jeu de patins, largeur de travail 1,60 m (5'), 22 marteaux, PTO 540 r/min, 35-45hp, poids : 405kg (892 lb).

6 699 \$

GIRAFFASI 210M BROYEUR avec attache 3 pts, attelage cat.II, largeur de travail 2,12 m (6'10"), 16 marteaux, PTO 540 r/min, 70-80hp, ajustement ext. de la courroie de transmission, boîte d'engrenage intérieure, 680 kg (1496 lb).

9 699 \$

GIRAFFASE 210M: modèle semblable avec boîte d'engrenage extérieure à partir de 11 999\$

GIRAFFONNA 230MCV BROYEUR avec attache 3 points, attelage cat.II et III, largeur de travail 2,26m (9'10"), 20 couteaux, PTO 540r/min, déport latéral et inclinaison hydrauliques, réglage externe des courroies, rouleau arrière réglable, 130-180hp, poids : 1 088 kg (2 400 lb).

14 399 \$

CHIARA 160SKDS BROYEUR avec couteaux 90°, attache 3 pts, attelage cat.1 et 2, ultra robuste, double châssis, réglage de la hauteur de coupe à l'aide du rouleau, déport latéral mécanique, largeur de travail 1,55 m (5'), 36 couteaux, PTO 540 r/min, 46-90hp, poids: 620kg (1367 lb).

6 299 \$

L 125-SC ROTOCULTEUR avec attache 3 points, largeur de travail de 1,25 m (4'). Plusieurs modèles disponibles, largeur de travail de 0,85 m (2'10") à 5,79m (19'), PTO 540 r/min, tracteurs variant de 20-300hp.

2 299 \$

* Les prix affichés sont des prix suggérés seulement. De plus, les prix n'incluent pas les taxes, la livraison et le montage. Ils peuvent varier d'un marchand à l'autre, selon les options offertes et les services rendus.

Pour trouver le marchand le plus près de chez vous, consultez le www.mticanada.ca

MTI Canada

Téléphone : 1 866 667-6328 Télécopieur : 1 800 363-7157

Courriel: info@mticanada.ca

MTI
CANADA



SIP

DEPUIS 1954

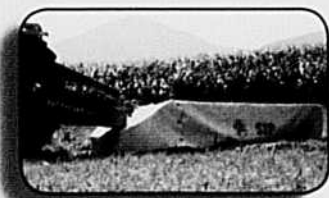
**Le choix parfait pour
la qualité et la fiabilité.**



STAR 850-26CV



OPTICUT 260-WS



OPTICUT 300-WS



SPIDER 815-TPRO



SPIDER 1500-TPRO



STAR 430-12VCV



STAR 700-22CV



STAR 720-22CV



STAR 850-26CV

SIP FAUCHEUSES, FANEURS ET ANDAINEURS

À partir de*

OPTICUT 260-WS FAUCHEUSE avec attelage 3 points, largeur de travail 2,6 m (8'6"), largeur de transport: 1,93m (6'3"), rotation des disques: 3000 r/min, puissance nécessaire 51hp, PTO 540 r/min, poids: 580kg (1276 lb).

10 499 \$

OPTICUT 300-WS FAUCHEUSE avec attelage 3 points, largeur de travail 2,9 m (9'5"), largeur de transport: 1,93m (6,3") rotation des disques: 3000 r/min, puissance nécessaire 61hp, PTO 540 r/min, poids: 590 kg (1298 lb).

11 499 \$

SPIDER 815T-PRO FANEUR trainé, largeur de travail 7,85m (25'7"), largeur de transport: 2,95m (9'7"), 8 rotors, 5 dents par rotor, puissance nécessaire 80hp, PTO 540 r/min, poids: 1410 kg (3102 lb).

19 999 \$

SPIDER 815ZT-PRO FANEUR trainé, largeur de travail 7,85m (25'7"), 3 positions de travail en angle par ajustement hydraulique, largeur de transport: 2,95m (9'7"), 8 rotors, 5 dents par rotor, puissance nécessaire 80hp, PTO 540 r/min, poids: 1410 kg (3102 lb).

20 999 \$

SPIDER 1500T-PRO FANEUR trainé, largeur de travail 14,8m (48'5"), largeur de transport: 2,98m (9'9"), 14 rotors, 6 dents par rotor, puissance nécessaire 95hp, PTO 540 r/min, poids: 2950 kg (6 490 lb).

44 999 \$

STAR 430-12VCV ANDAINEUR avec attelage timon, 1 rotor, 12 bras (4 dents/bras), largeur de travail: 4,3 m (14'), largeur de transport : 2,08 m (6'8"), puissance nécessaire : 27hp, PTO 540 r/min, PTO grand angle, poids: 710 kg (1562 lb).

9 999 \$

STAR 700-22CV ANDAINEUR avec attelage 2 points, 2 rotors, 10 bras et 12 bras (4 dents par bras), andain sur le côté, larg. de travail: un andain double : 6,88 m (22'5"), puissance : 50hp, PTO 540 r/min, PTO grand angle, 1880kg (4136 lb).

22 999 \$

STAR 720-22CV ANDAINEUR avec attelage 2 points, 2 rotors, 11 bras par rotor (4 dents/bras), andain central, largeur de travail: 6,6m-7,15m (21'7"-23'6"), largeur de transport : 2,99m (9'9"), puissance nécessaire : 50hp, PTO 540 r/min, PTO grand angle, poids: 1 920 kg (4 224 lb)

23 499 \$

STAR 850-26CV ANDAINEUR avec attelage 2 points, 2 rotors, 13 bras par rotor (4 dents/bras), andain central, largeur de travail: 7,24-8,3m (23'8"-27'2"), largeur de transport : 2,99m (9'9"), puissance nécessaire : 55hp, PTO 540 r/min, PTO grand angle, poids: 2040 kg (4 488 lb).

26 999 \$

* Les prix affichés sont des prix suggérés seulement. De plus, les prix n'incluent pas les taxes, la livraison et le montage. Ils peuvent varier d'un marchand à l'autre, selon les options offertes et les services rendus.

Pour trouver le marchand le plus près de chez vous, consultez le www.mticanada.ca

MTI Canada

Téléphone : 1 866 667-6328 Télécopieur : 1 800 363-7157

Courriel: info@mticanada.ca

MTI
CANADA

NOUVEAU MARCHÉ

ASCLÉPIADE



115 000 semences d'asclépiade ont été mises en serre.



Lors du voyage en Illinois, photographié avec à l'arrière la seule récolteuse à asclépiade au monde. Dans l'ordre habituel : le D^r Winthrop Phippen, chercheur à la Western Illinois University; Éric Veillette, Ferme Agri Thècle; David Simard, ingénieur junior, Encore3; Daniel Allard, Ferme Algo; et Maryse Provencher, agronome et conseillère en grandes cultures à la direction régionale de la Mauricie du MAPAQ.

À ce moment, Daniel Allard approche l'agronome et conseillère en grandes cultures à la direction régionale de la Mauricie du MAPAQ, Maryse Provencher, pour lui faire part de son désir d'en savoir plus au sujet de cette production. « La première étape consistait à faire une revue de la littérature et éventuellement à bâtir notre expertise », précise-t-elle. Le potentiel de cette culture est jugé particulièrement intéressant pour les régions à faible UTM [NDLR : unité thermique maïs] où maïs et soya peinent à croître, mais où l'asclépiade, au contraire, pousse déjà à l'état sauvage.

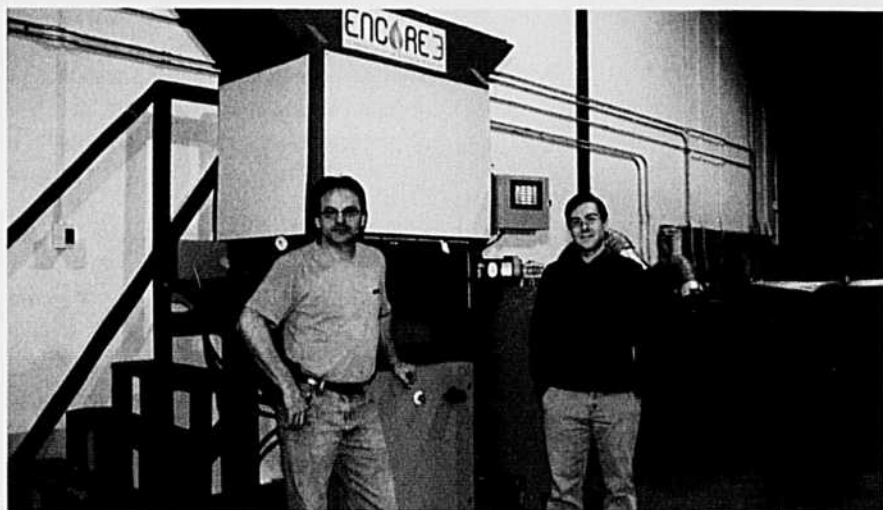
À la fin des années 1980, Agriculture et Agroalimentaire Canada avait effectué des travaux de recherche sur les paramètres de cultures de l'asclépiade et où l'on mentionnait que le rendement à l'hectare de l'asclépiade équivaut à celui du coton. Ensuite, le groupe d'intéressés québécois découvre le D^r Winthrop Phippen, sommité de l'asclépiade comme culture « alternative » et chercheur à la Western Illinois University. Les travaux du chercheur portaient sur le développement de cette culture pour approvisionner le secteur commercial. Au printemps 2012, le groupe organise un voyage en Illinois et part à la rencontre de Winthrop Phippen. Ce dernier les accueille à bras ouverts et leur transmet une foule de connaissances.

Entre-temps, Maryse Provencher et Daniel Allard élaborent un projet d'essais d'implantation de l'asclépiade. Le projet reçoit alors une subvention dans le cadre du Programme d'appui pour un secteur agroalimentaire innovateur du MAPAQ (*Cultivons l'avenir*, une initiative fédérale-provinciale-territoriale). Des semences d'asclépiade récoltées l'automne précédent sont mises en serre en avril 2012. « Nous avons semé 115 000 plants d'asclépiade; seulement 32 % ont levé. Huit semaines plus tard, les plantules étaient transplantées au champ sur une parcelle d'un demi-hectare », relate Maryse Provencher. Quelques jours plus tard, les plantules subissent une attaque de larves de monarque. Celles-ci se nourrissent exclusivement d'asclépiade; la défoliation est rapide. « Les plants ont tout de même réussi à tenir le coup. La racine de l'asclépiade descend rapidement dans le sol : on



© Encore3

« Mauvaise herbe » vivace, l'asclépiade de Syrie affectionne particulièrement les terres en friche, bords de route et fossés.



© Martine Giguère

L'entreprise Encore3 développe les équipements spécialisés pour extraire la fibre. À l'arrière, le Fibrex1 extrait la fibre du follicule. Le dispositif a été mis au point par Michel Lallier, concepteur de machines industrielles, et David Simard, ingénieur junior.



La fibre d'asclépiade est vendue en vrac ou sous forme de caviolé (non tissé de fibre naturelle).



© Martine Giguère

estime qu'elle peut atteindre jusqu'à deux mètres de profondeur lors de sa première saison de croissance lorsque les conditions de sol le permettent », décrit Maryse Provencher. Le développement de la régie agronomique de la culture de l'asclépiade se fera en harmonie et dans le respect du cycle de vie du monarque. Parmi les points de régie étudiés au cours de la saison de croissance 2012, il y avait notamment le contrôle des mauvaises herbes, la fertilisation, l'espacement entre les rangs et le dépistage des ravageurs et maladies.

UNE NOUVELLE FILIÈRE EST NÉE

Dans la foulée des événements, Daniel Allard et Maryse Provencher sont conviés à une rencontre dans les bureaux du ministère des Finances et de l'Économie (anciennement le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) où sont rassemblés des acheteurs potentiels de cette nouvelle fibre. « Tour à tour, ils mentionnaient leurs besoins futurs pour cette nouvelle fibre et ils désiraient savoir quand l'approvisionnement serait possible », raconte Daniel Allard.

Selon l'agriculteur, il est rare de voir une situation comme celle-là : « La demande pour l'asclépiade est là, on connaît même le prix d'achat. C'est à nous de trouver comment faire pour répondre à la demande. » Le développement de la filière est soutenu par le Programme de soutien aux stratégies

Mariage entre industrie textile et agriculture

Tout au long des 30 dernières années, on a vu péricliter l'industrie québécoise du textile. Des projets innovants comme celui de l'asclépiade semblent vouloir amener un vent de fraîcheur à ce secteur. « En s'approvisionnant chez nous en matière première, on devient concurrentiels. On élimine les frais de transport, on diminue les émissions de carbone. C'est le début d'une nouvelle ère industrielle grâce au mariage avec l'agriculture : c'est un projet agro-industriel », affirme François Simard, ingénieur chez Encore3. Orienté vers la fibre naturelle, Encore3 est à l'origine du projet de culture du soyer du Québec. L'entreprise développe des procédés pour extraire efficacement

la fibre et la rendre disponible sous diverses formes. « La fibre sera produite sous forme de caviolé (non tissé de fibre naturelle) et en vrac », détaille l'ingénieur Simard.

La fibre de l'asclépiade n'est pas une fibre parmi tant d'autres; elle occupe une classe à part. Notamment parce qu'elle est creuse et enduite d'une fine couche de cire, ce qui lui confère de multiples qualités hydrophobes et isolantes. « Les résultats sont excellents, c'est presque une fibre magique... et les acheteurs répondent favorablement », indique François Simard. En attendant que la culture soit bien établie et que le monde agricole suffise à la demande, Encore3

s'approvisionne en fibre des États-Unis et au Québec, auprès de coopératives de cueilleurs de produits forestiers non ligneux. L'an dernier, 10 000 tonnes de follicules ont permis de raffiner les procédés et de mettre au point des produits. En 2013, l'expérience de cueillette sauvage sera reconduite afin de répondre à la demande des clients. « La clé de notre projet est le travail de concert entre la Ferme Algo et Encore3 », conclut François Simard.

Fier du travail accompli à ce jour, Daniel Allard soutient que le développement de la filière du soyer du Québec vient valoriser l'économie régionale et les terres marginales, en plus de répondre à des marchés de produits novateurs.

Distribué par



**Maximisez vos revenus
avec notre Soya
Absolute RR
L'IMBATTABLE !!!**

SeCan

Absolute RR



Agrocentre Belcan Inc, 180 montée Sainte-Marie, Sainte-Marthe QC Tél. : 450 459-4288 Fax : 450 459-4216

sectorielles de développement du MAPAQ (entente Canada-Québec). Les différents usages de l'asclépiade varient : filature, isolant pour manteau, absorbant pétrolier, panneau isolant, literie hypoallergène, produits de soins corporels, etc.

TOUT À FAIRE

Lors de leur voyage exploratoire aux États-Unis, ils ont vu la seule et unique récolteuse mécanisée pour la culture de l'asclépiade. De retour au Québec, des plans sont élaborés pour fabriquer une récolteuse. « Soucy Track est un de nos partenaires dans le développement de l'équipement », mentionne Daniel Allard. En novembre 2012, le producteur effectue un semis à la volée d'asclépiade sur une superficie de 40 ha. « Cette parcelle deviendra un champ-école. On veut faciliter l'accessibilité à cette culture, donc optimiser toutes les étapes de culture », lance Daniel Allard. Parallèlement, l'agriculteur a formé la Coopérative Monark. L'objectif de la coop est de soutenir les producteurs dans la culture de l'asclépiade. La Coopérative Monark caresse l'ambitieux projet de voir s'implanter 100 ha d'asclépiades dès l'automne 2013 et pour les années subséquentes. « Nous offrons aux producteurs des contrats d'achat de 10 ha », dévoile Daniel Allard. La coopérative viendra appuyer les producteurs pour le transfert de connaissances et de compétences, pour l'approvisionnement en semences et en équipement de récolte, ainsi que pour le conditionnement des follicules.

Un premier centre de conditionnement est présentement en construction à Sainte-Thècle. Cependant, la coopérative veut voir s'étendre la culture d'asclépiade ailleurs autour de villes comme Granby, Mirabel, Sherbrooke, Gatineau et Rimouski. « Si l'on inclut les contributions de tous les partenaires dans le projet de la culture du soyer du Québec, l'investissement s'élève à 1,1 million de dollars. Notre but est d'atteindre 1 000 ha sous culture afin de répondre aux besoins des acheteurs et d'assurer un approvisionnement régulier », confirme Daniel Allard. Actuellement, sept producteurs ont adhéré à la coopérative et, selon les résultats obtenus dans la parcelle-école, ils s'engagent à ensemercer 10 ha chacun cet automne.

Potentiel de rendement du soyer du Québec

- 5 600 kg/ha de follicules verts ou 1 700 kg/ha de follicules secs
- Une fois décortiqué, le rendement est de 450 kg/ha d'aigrettes et 450 kg/ha de grains
- Prix des aigrettes : 5,35 \$/kg



© Maryse Provencier

Quelle stratégie envisager pour vendre le maïs « nouvelle récolte »?

YVES CLAVEL, AGR., DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, FPCCO

Chaque année, la même question revient. Est-ce que je « booke » maintenant ou est-ce que j'attends plus tard pour commencer mes ventes de maïs « nouvelle récolte »? À moins que cela soit déjà commencé depuis quelques semaines ou quelques mois?

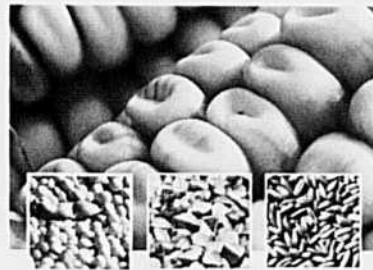
ACHAT DE GRAIN

MAÏS | SOYA | ORGE | AVOINE | TRITICALE | SARRASIN
BLÉ ANIMAL | CANOLA | SEIGLE et BIEN PLUS

Le profit de votre entreprise se dégage aussi dans la mise en marché de vos récoltes...

- Une gamme complète d'outils de mise en marché à votre mesure
- Protection de prix plancher

GSL
GRAIN
St LAURENT



470, rue McGill, Bureau 315
Montréal (Qc) H2Y 2G3
514 871.2037
www.slgroin.com

Appelez nos conseillers dès maintenant

JACQUES LÉVESQUE
(MONTÉRÉGIE-OUEST)
514 506.9140
CARL ROUSSEAU
(RIVE-NORD)
514 506.9459

KEVIN HOULE
(DRUMMONDVILLE)
819 469.3204
JUSTIN CHABOT
(MONTÉRÉGIE-EST ET BOIS-FRANCS)
450 847.1023
DOMINIC BEULAC
(NICOLET)
819 944.1100

Beaucoup de stratégies peuvent être envisagées, une d'elles étant basée sur la grille de décision de la figure 1. Chose certaine, la décision du producteur qui veut commencer à vendre sa récolte ne se résume pas forcément à fermer un prix final en \$/tonne à une journée bien précise. Bien sûr, le suivi de l'évolution du contrat à terme de décembre sur la Bourse de Chicago (Commodity Mercantile Exchange, ou CME) est impératif, mais le producteur averti va aussi considérer la valeur et l'évolution de la base de prix qui, elle, représente une lecture des conditions locales du marché.

Figure 1 : Grille d'aide à la décision pour la vente de grains

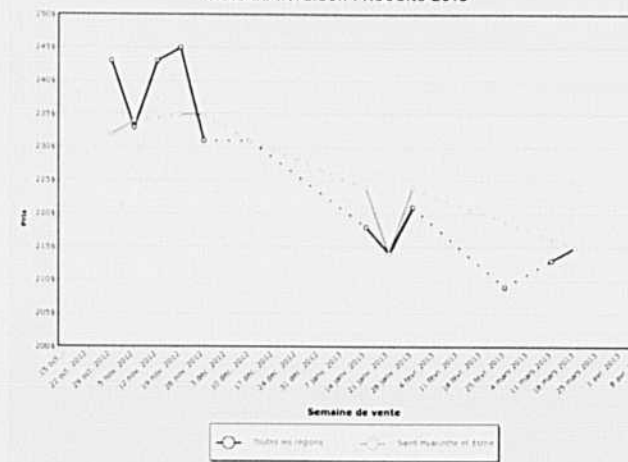
		Base	
		Acceptable	Non acceptable
Contrat à terme	Acceptable	Vendre sur le marché au comptant (fermer la base et le contrat à terme du CME) 1	« Hedge » (fermer le contrat à terme et laisser la base ouverte) 2
	Non acceptable	3 Fermer sa base et laisser le contrat à terme ouvert	4 Ne rien faire et conserver le grain entreposé

Source : Traduit et adapté de Welch et Amosson (2009)

Complicé à suivre? Oui, quand même! Mais tellement plus facile et convivial depuis la mise en place du système de recueil et de diffusion de l'information (SRDI). En effet, en se connectant à <https://producteur.fpccq.qc.ca>, les producteurs peuvent maintenant consulter, en plus de l'évolution des prix, l'évolution des bases de prix pour une période de livraison donnée. Donc, sur le même principe qui guide le producteur à suivre les variations du contrat à terme (CAT) pour une période de livraison donnée, un suivi de la base locale pour cette même période de livraison, en fonction de la date de vente du grain, pourra être fait sur les graphiques fournis par le SRDI.

Figure 2 : Pour toutes les régions, évolution du prix du maïs pour une livraison à l'automne 2013 décidée entre novembre 2012 et mars 2013.

Maïs #2 E.C. (Valeur FAB Ferme)
Mois de livraison : Récolte 2013



Voyons comment peut se dérouler cette analyse. Rappelons que l'exercice vise à déterminer dans quel quadrant (1, 2, 3 ou 4 sur la figure 1) on se retrouvera après nos réflexions.

PREMIÈRE QUESTION :

LE CONTRAT À TERME DE DÉCEMBRE 2013 EST-IL ACCEPTABLE?

Ce CAT a régulièrement baissé depuis novembre 2012 (de 6,40 \$/boisseau en novembre à 5,40 \$/boisseau à la fin de mars). Cette baisse se reflète dans le prix observé à la figure 2, issue du SRDI. Depuis les premières transactions qui oscillaient autour de 240 \$/tonne, le prix a fléchi jusqu'à 210 \$/tonne à la fin de mars. Les volumes sont faibles, reflétant le fait que, généralement, les producteurs sont peu enclins à vendre en période de baisse.

Implicitement, les producteurs jugent, pour toutes sortes de raisons que nous n'analyserons pas ici, que le CAT n'est pas « attirant ». Ce constat les place dans le quadrant 3 ou 4 de la figure 1.

DEUXIÈME QUESTION :

LA BASE (EN LIEN AVEC LE CAT DE DÉCEMBRE 2013) EST-ELLE ACCEPTABLE?

Dans un premier temps, afin d'éliminer l'influence du taux de change dans les comparaisons qui vont suivre, il est judicieux d'observer la base en \$ US/boisseau. En effet, cette base est la plus « pure » qu'on puisse observer car elle ne comporte pas l'influence du taux de change sur le CAT associé. La figure 3, tirée du SRDI, nous renseigne à ce sujet.

Mis à part quelques valeurs plus extrêmes au tout début, la période de commercialisation (en novembre 2012) s'est maintenue autour de - 0,30 \$ US/boisseau dans un couloir entre - 0,40 et - 0,20 \$ US/boisseau. Mais quels critères utiliser pour déterminer si cette base est intéressante ou pas (afin de voir dans quel quadrant on se trouve)? La consultation d'un historique de base locale exprimée en \$ US/boisseau s'avère nécessaire.

Figure 3 : Pour toutes les régions, évolution de la base du maïs en \$ US/boisseau (associée au CAT de décembre 2013) pour une livraison à l'automne 2013 décidée entre novembre 2012 et mars 2013.

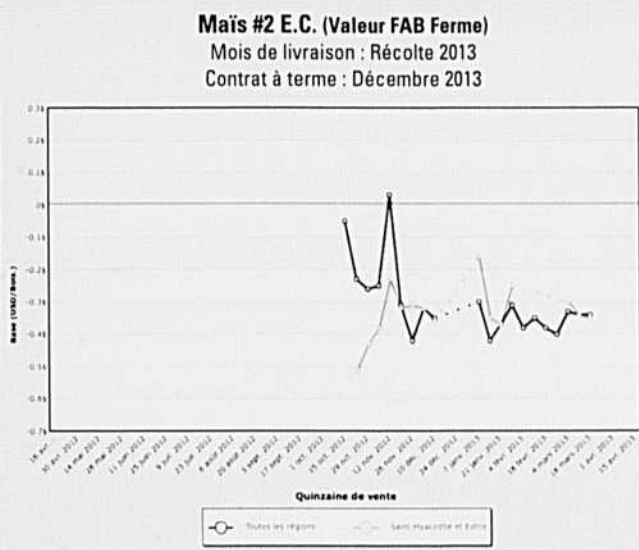
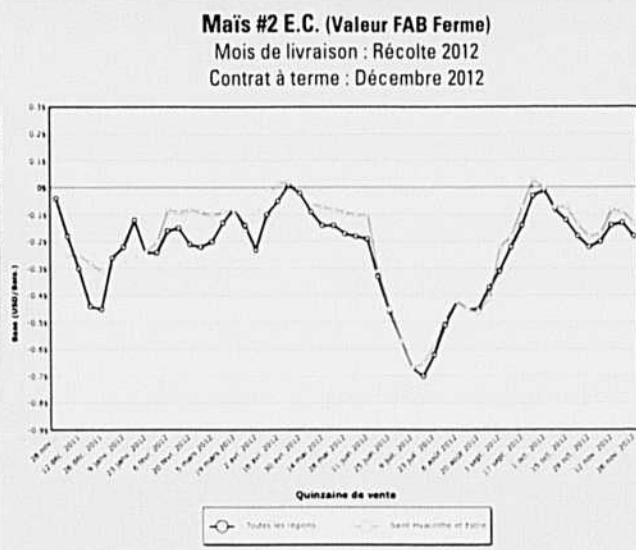


Figure 4 : Pour toutes les régions, évolution de la base du maïs en \$ US/boisseau (associée au CAT de décembre 2012) pour une livraison à l'automne 2012 décidée entre novembre 2011 et novembre 2012.



Le SRDI est relativement nouveau, ce qui ne nous permet pas de retourner loin en arrière, mais, au moins, l'année-récolte 2011-2012 est disponible. On pourra donc analyser les valeurs de la base en \$ US/boisseau obtenues par les producteurs de novembre 2011 à novembre 2012 pour une livraison à la récolte 2012 (figure 4).

Éliminons quelques valeurs extrêmes, en début de commercialisation, qui ne représentent pas une tendance. À compter de janvier 2012, en dehors de la période de montée extrême des CAT durant l'été 2012 (qui ne s'en souvient pas!) où les bases locales avaient chuté considérablement, il est très intéressant de noter que la base a tout le temps oscillé autour de - 0,10 \$ US/boisseau dans un couloir entre - 0,20 et 0,00 \$ US/boisseau.

Doit-on en conclure que le couloir actuel « - 0,40 à - 0,20 » est insatisfaisant par rapport au couloir « - 0,20 à 0,00 » de l'an dernier?

On pourrait penser que le potentiel de hausse de la base est relativement limité et devrait se produire en cas de baisse encore plus marquée du contrat à terme de décembre 2013. Dans ce cas, le prix final obtenu, si on ferme une base maintenant et le CAT plus tard, sera plus faible que le prix obtenu par celui qui aura attendu pour établir la totalité de son prix au même moment.

Par contre, si le marché à terme remonte, et à fortiori s'il remonte considérablement (comme beaucoup de producteurs l'espèrent) si comme l'an dernier un problème de production aux États-Unis apparaissait, le potentiel de baisse de la base est assez important. L'an dernier, la base exprimée en \$ US/boisseau a baissé

jusqu'à - 0,70 \$, soit 0,40 \$ de moins que les valeurs observées en ce moment (fin mars 2013). Par contre, le prix total obtenu serait plus élevé pour celui qui fermerait sa base tout de suite que pour celui qui attendrait pour établir son prix au complet plus tard.

Une mince consolation réside dans le dernier pan de l'analyse qui traite de la valeur du taux de change : la récente diminution du dollar canadien par rapport au dollar américain fait que, pour une base US constante, nous observons une légère augmentation de la base en \$ CA/boisseau. Une règle facile à retenir : avec les niveaux de CAT du moment, pour une base US inchangée, 1 cent de diminution du dollar canadien par rapport au dollar américain représente une augmentation de 5 à 6 cents de la base locale du maïs exprimée en \$ CA/boisseau. Depuis le début de janvier 2013, le dollar canadien a baissé d'environ 4 cents, ce qui donne un effet positif d'environ 20 cents à la base exprimée en \$ CA/boisseau.

En conclusion, ces éléments d'analyse ne donnent pas la solution miracle et ne procurent pas plus une boule de cristal. Ce n'est pas le but de l'exercice. En fait, l'analyse et la compréhension d'une telle situation, à partir de l'information fournie par le SRDI, permet de mieux mettre en relief les décisions potentielles en vue d'une livraison à la récolte. Tout est une question de tolérance au risque et de l'idée qu'on se fait sur l'avenir du prix. Donc, la réponse est personnelle à chacun. Mais au moins, l'analyse réalisée permet de justifier et documenter la décision...pour toujours essayer de faire encore mieux la prochaine fois!



Libérez votre maïs des mauvaises herbes hâtives.

Même les plus petites mauvaises herbes peuvent nuire gravement à votre rendement potentiel. Il n'y a que le programme Pilier de Rendement™ Maïs avec Primextra® II Magnum³ et Callisto³ pour vous libérer de leur présence tout en vous offrant la souplesse d'un traitement en un seul ou en deux passages et la puissance requise pour supprimer les mauvaises herbes, de la prélevée à la récolte.

 **Pilier de Rendement™ Maïs**

syngenta



Visitez SyngentaFarm.ca ou communiquez avec notre Centre des ressources pour la clientèle au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682).

Toujours lire l'étiquette et s'y conformer. Callisto³, Pilier de Rendement™ Maïs, Primextra® II Magnum³, le symbole du but, le symbole de l'alliance et le logotype Syngenta sont des marques déposées/de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta. © 2013 Syngenta.



Née de la technologie de course pour que chaque tour soit apprécié.

Dans le champ, l'important ce n'est pas toujours de se déplacer rapidement, mais aussi de se déplacer confortablement. La machinerie Challenger combine vitesse et confort. Comme les voitures de course, les pièces essentielles du moteur sont équilibrées au gramme pour réduire les vibrations et l'usure. Notre CVT TechStar^{MC} avec gestion de puissance permet au moteur et à la transmission de fonctionner parfaitement ensemble pour atteindre une vitesse optimale. Votre souffle en sera coupé. Voyez par vous-même, planifiez une rencontre avec votre représentant local pour une démo ou encore challenger-ag.us.

Challenger

 **AGCO**
Your Agriculture Company

Challenger[®] est une marque mondiale de AGCO Corporation.
© 2013 AGCO Corporation. AGCO est une marque déposée de AGCO. Challenger est une marque déposée de Caterpillar Inc. et elle est utilisée sous licence par AGCO. Tous droits réservés. AGCO, 4205 River Green Parkway, Duluth, GA 30096. CH13N023CSE